

Décision n°2025-16-prix

Relative à l'attribution des prix Gérard GUÉRINEL et Maurice TOGA_FSMPPM

Le Président d'Aix Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
Vu les statuts d'Aix Marseille Université,
Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 relative à la délégation de pouvoir au Président de l'Université en matière de remise de prix,
Vu la décision du Conseil de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales d'Aix-Marseille (FSMPM) en date du 15 mai 2025,

Considérant la volonté du Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales d'Aix-Marseille (FSMPM), de récompenser et distinguer trois étudiants de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales pour l'excellence de leurs travaux pour l'année universitaire 2023 / 2024,

Considérant le caractère favorable de la décision du Conseil de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales de Marseille (FSMPM), en sa séance du 15 mai 2025, portant sur l'objet de la décision,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Est approuvée l'attribution aux étudiants de la Faculté des Sciences médicales et paramédicales de trois prix d'un montant total de mille six cent cinquante euros (1 650 €).

Article 2

Le montant des trois prix est réparti de la manière suivante :

- Le **Prix Maurice TOGA** d'un montant de 750 euros à **Monsieur Nicolas VINCENT** pour avoir été reçu Major au concours de première année du Parcours spécifique accès santé (PASS),
- Le **Prix Gérard GUÉRINEL** d'un montant de 900 euros à **Monsieur Thomas MILLAN** pour avoir été le premier candidat marseillais reçu au classement dématérialisé EDN.

Article 3

Le montant de ces prix est prélevé sur la ligne budgétaire 9130FOLM.

Article 4

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 26 septembre 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON

Publiée le : 01 OCT. 2025

Transmise au Recteur de la région académique le : 01 OCT. 2025